

Vol au-dessus d'un nid d'uranium oublié

La Montagne j. 29.10.09

Durant un mois, un hélicoptère va survoler le secteur de 39 communes creusoises. L'objectif : identifier les lieux de réutilisation de remblais issus des anciennes mines d'uranium pour Areva.

François Jaulhac
francois.jaulhac@centrefrance.com

Près de 1.500 tonnes d'uranium ont été extraites en Creuse, entre 1954 et 1989, sorties de quelque 21 sites par des compagnies aussi diverses que la Compagnie Française de Mokta, la Compagnie Française des minerais d'uranium, Total Compagnie minière ou la Société minière du Centre-Ouest.

Vingt ans après l'arrêt de l'exploitation, la question se pose de savoir ce que sont devenus enfin les « stériles miniers ». Entendez la terre et les roches extraites pour atteindre les gisements d'uranium et qui ont été utilisées dans le domaine public comme remblais, sur des terrefrains, dans les chemins...

Un mois de survol

Suite à la circulaire du 22 juillet 2009 des autorités de contrôle (Autorité de sûreté nucléaire et ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer), le recensement et la gestion des stériles miniers réutilisés au cours des années d'exploitation



PANORAMA. L'hélicoptère effectuera un survol de 39 communes durant environ un mois (photos 1 et 4). Sur place, les représentants d'Areva ont eu à expliquer leur méthodologie aux associations (photos 2 et 3). PHOTO : SIMON PAROUTY

ont été confiés à Areva.

Des opérations de recensement qu'Areva va mener partout en Limousin autour des anciennes exploitations minières sur 1.000 km². Le coup d'envoi a été donné, hier, en Creuse à Champsanglard et Bonnat en présence d'élus et de membres d'associations de protection de

l'environnement, invités surpris de l'opération de communication (voir ci-dessous).

Celles-ci s'effectueront par hélicoptère, équipé d'appareils de détection et de mesure de la radioactivité naturelle. Pas moins de 39 communes devraient être survolées durant environ un mois. L'hélicoptère effectuera

des survols à 40 mètres de hauteur, à une vitesse de 110 km/h selon des lignes parallèles de 40 mètres.

Une fois ces « relevés spectrométriques héliportés » effectués, les zones radiologiques, restituées par échelle de couleurs, apparaîtront sur une carte. S'ensuivra une opération sur le

Des associations de protection de l'environnement agacées d'avoir été oubliées

« Je veux bien que vous disiez qu'on est associés mais on n'a pas été invités ! ».

Hier matin, sur le site de Champsanglard, tout près des deux carrières à ciel ouvert désormais disparues, les associations de protection de l'environnement ont fait entendre leurs voix à Areva. Et tout d'abord Antoine Gatet, juriste de l'association « Sources et rivières du Limousin » pour qui, « Areva a tendance à oublier plusieurs choses ». À commencer par la méthode utilisée : « nous n'avons pas été concertés en CLIS (Commission locale d'information et de surveillance). Nous avons découvert la méthode aujourd'hui ! ». Deuxième point pour l'association : ces stériles miniers qui, pour Areva,

présentent « une très faible radioactivité de l'ordre de celle des granites naturels environnants ». Inexact pour l'association qui pointe le cas de la « teneur de coupure » (la teneur minimale au-dessus de laquelle le gisement est économiquement exploitable, N.D.L.R.). « On a traité la partie du filon la plus concentrée en uranium, entre 600 et 1.000 ppm (partie par million). Tout ce qui contenait moins n'a pas été traité ». Des stériles miniers pourraient donc présenter une radioactivité plus importante que celle relevée à l'état naturel (la teneur naturelle du granite creusois est de l'ordre de 10 à 50 ppm).

Antoine Gatet pointe également les impacts sanitaires :

ceux dans les 50 ans à venir ou dès maintenant, avec les questions de ruissellement de l'eau chargée d'éléments radioactifs ou l'exaltation du radon (*). « Jusqu'en 1983, on ne savait rien de la réutilisation des remblais », poursuit Antoine Gatet. Une petite histoire voudrait même que des cailloux auraient pu être utilisés pour bâtir la CCI de Limoges, expliquant ainsi la présence anormale de radon dans les sous-sols !

« C'est la mémoire humaine qui est faillible », pointe de son côté Jean-Pierre Minne pour l'association « Oui à l'avenir », à Crocq. « Les associations sont là pour rafraîchir la mémoire à des gens qui ont pollué la Creuse pendant des années et qui commencent à polluer aujourd'hui

le Niger ! ». Ce dernier point ainsi les 16 sites miniers (voir par ailleurs) recensés en 2006 lors de l'inventaire national réalisé dans le cadre du programme Mimausa (Mémoire et impact des mines d'uranium : synthèse et archives). « En 2008, un nouveau rapport Mimausa décrivait 20 sites. « Maintenant, on a plein de petits jeunes qui marchent et qui ont découvert quatre sites miniers supplémentaires ! ». Tous rappellent en tout cas leur vigilance à l'occasion des prochaines CLIS qui se tiendront le 10 décembre en Corrèze et le 11 décembre en Creuse, à la préfecture. ■

« En cas de présomption de situation impliquant une intervention, elle sera étudiée au cas par cas, en lien avec les propriétaires, les municipalités, les autorités publiques locales et l'Autorité de sûreté nucléaire avant la mise en œuvre des travaux nécessaires », explique Laurent Blaszczyk, responsable communication d'Areva à Bessines. ■

INFO PLUS

Les 39 sites survolés. Chambon-Sainte-Croix, La Celle-Dunoise, Le Bourg-D'Hem, Anzême, Bussière-Dunoise, St-Sulpice-le-Guéretois, St-Fiel, Glénic, Jouillat, Champsanglard, Bonnat, Chéniers, Linard, Malval, Lourdoueix-St-Pierre, Mortroux, Moutier-Malcard, Genouillac, Roches, Ajain, Ladapeyre, Châtelus-Malvaleix, Clugnat, Blaudeix, Rimondeix, Parsac, La Celle-sous-Gouzon, Domeyrot, St-Silvain-sous-Toulx, Gioux, Croze, La Nouaille, St-Quentin-la-Chabanne, Felletin, St-Frion, Poussanges, Clairavaux, Fenières, Gentioux-Pigerolles.

■ 16 sites creusois

La Brousse (Croze, 66,4 t de 1962 à 1967), Champsanglard (29,3 t de 1956 à 1980), Chamaillat (Clugnat, 90 t de 1956 à 1982), Coussat (Bonnat, 205 t de 1954 à 1989), Crozant (Gioux, 8,5 t de 1957 à 1961), Le Four-nieux (Chéniers, 51 t de 1981 à 1983), Grand-Champs (Gouzon, 201 t de 1986 à 1988), Hyverneresse (Gioux, 484 t de 1970 à 1986), Lafat Vieille (17 t de 1957 à 1965), Lombarteix (Jouillat, 14,4 t de 1958 à 1969), Le Mas Roussines (Champsanglard, 30,9 t de 1968 à 1982), Le Montagaud (Roches, 87 t de 1957 à 1967), Monteil (Bonnat, de 1987 à 1988), La Ribière (Domeyrot et Ladapeyre, 149 t de 1959 à 1984), Salamanière, Le Vignaud (Anzême, 43,7 t de 1957 à 1962).

François Jaulhac
francois.jaulhac@centrefrance.com

(*) Le radon est issu de la désintégration de l'uranium naturellement contenu dans les sols.